

Facture

Page 1 de 1

Adresse de livraison : LA MAISON DU FLEUVE X22 20 chemin de Seguin 33360 CAMBLANES ET MEYNAC			Facturation : LA MAISON DU FLEUVE X22 20 chemin de Seguin 33360 CAMBLANES ET MEYNAC		
N° Facture	Date facture	No Client	Représentant	Mode de Règlement	Date d'échéance
26003564	12/02/2026	92	David Soulet	Prélèvement à 30 jours	12/03/2026

BL N° : 26004709		16 Date d'expédition : 12/02/2026		Votre réf. :		
N° Art.	Désignation des produits	Quantité		PU Net	Montant	TVA
		Unités	Colis			
68	CARAIBOS 100CL PLANTEUR DES ILES (COCKTAIL DES ILES) VP (X6)	0	0	3.70	0.00	1
2858	FUT DE BIERE MASCARET BLONDE LAGER BIO 4.5° 30L (GALETTE - TETE A)	30	1	3.15	94.50	2
4151	JNPR N°3 SANS ALCOOL 0.0° 70 CL	2	0.33	19.00	38.00	1
5328	JNPR SPRITZ SANS ALCOOL 0° 70CL	1	0.17	14.80	14.80	1
390	PAGO ORANGE NECTAR 100 CL PET (X6)	12	2	2.70	32.40	1
933	RHUM TROIS RIVIERES BLANC 40° 70 CL	1	0.17	12.45	12.45	2
1029	SCHWEPPES INDIAN TONIC 100 CL PET (X6)	6	1	1.95	11.70	1

BL N° : 26005025		16 Date d'expédition : 12/02/2026		Votre réf. :		
N° Art.	Désignation des produits	Quantité		PU Net	Montant	TVA
		Unités	Colis			
877	WHISKY NIKKA FROM THE BARREL 51.4° 50CL	1	0.17	32.45	32.45	2

Emballage	PU	Cons(Nb/Mont)	Déco(Nb/Mont)
Consigne Fut 30 €	30.00	1 30.00	
Total		30.00	0.00

TVA	Taux	Montant HT	Montant TVA
1 March	5.5 %	96.90	5.33
2 March	20 %	139.40	27.88
FG	20 %	3.20	0.64
Total		239.50	33.85

MONTANT TTC	273.35
Consigne	30.00
Déconsigne	0.00
Net à payer	303.35
Encaissé	
Solde	
Reprises clt	
Montant NET	303.35

Coordonnées Bancaires:

IBAN: FR76 3000 4007 3600 0100 7416 852
BIC : BNPAFRPPXXX
RIB : 3004 00736 00010074168 52

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE:

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et en accessoires. Ne constitue pas paiement au sens de cette clause, la remise d'un titre créant une obligation de payer (traite ou autres). Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'il pourrait occasionner. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement 40 € (art L.441-6 du code de commerce)